

RECOMMANDATIONS

POUR UNE PARTICIPATION OPÉRATIONNELLE DES OSC À LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNCCD

CRIC9- Bonn – février 2011

La Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (UNCCD) a pour ambition et mission la mise en place de politiques, de programmes et de mesures visant à prévenir, maîtriser et enrayer la désertification et la dégradation des terres.

Du 21 au 25 février 2011, va se tenir à Bonn en Allemagne, la 9^{ème} session du comité de revue de la mise en œuvre de la convention (CRIC9). Les discussions porteront principalement sur l'analyse des rapports des pays signataires de la Convention, des flux financiers y afférent et sur la compilation des bonnes pratiques transmises par ces pays, les organisations internationales et les organisations de la société civile (OSC).

Quelle participation des OSC ?

L'implication des OSC sur le terrain et auprès des populations locales, légitime leur participation au processus décisionnel et appelle à une pleine participation à tous les niveaux de la convention.

La participation des OSC semble prendre un tournant effectif notamment à travers les résultats inscrits au plan stratégique 2008-2018 de l'UNCCD : « *les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord comme celle du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités de la convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse* ». Lors de la 9^{ème} conférence des Parties (COP9) à Buenos Aires, en septembre 2009, un ensemble de décisions ont été prises en vue de la participation des OSC au processus décisionnel via le concours au rapportage sur les bonnes pratiques, mais aussi à la mise en œuvre opérationnelle formulée comme suit « *d'engager activement les OSC dans la mise en application de la stratégie et des plans de travail* » (Déc. 5/COP9). Reste une source de **confusion évidente sur le terme OSC** et ce qu'il recouvre même s'il est écrit explicitement que les OSC incluent le secteur privé, que la communauté scientifique en est différenciée et que les ONG ont été fortement actives au sein de la convention. Une accréditation particulière leur permet d'ailleurs d'être observateurs lors des différentes rencontres de la convention. Elles sont de l'ordre de 800 dans ce cas.

Depuis peu, dans le cadre des décisions prises lors de la COP9, les **OSC accréditées** sont reconnues comme des « *entités ayant la capacité de présenter un rapport sur les initiatives de la société civile en matière de lutte contre la désertification* », soit en participant à la rédaction du rapport national de leur pays, soit en élaborant leur propre rapport.

Ce point représente une avancée concrète pour la contribution des OSC au processus décisionnel de la convention et peut constituer la base de réflexion pour une mise en œuvre effective des engagements pris à la COP9.

Cependant, de nombreuses **questions restent en suspens** : comment **mobiliser la société civile** dans son ensemble par la convention ? Quelle **utilisation sera faite des rapports** ? Quelle **valorisation des résultats des bonnes pratiques** transmis par les ONG ? **Comment se traduit concrètement l'implication des OSC dans la mise en application de la stratégie et des plans de travail au niveau des pays** ?



GTD www.gtdesertification.org

RéSaD www.cariassociation.org/resad

DRYNET www.dry-net.org

POUR UNE AMÉLIORATION DE LA CONTRIBUTION ET UNE PARTICIPATION ACTIVE DES OSC

Le Groupe de Travail Désertification, le Réseau Sahel Désertification, et Drynet appellent à :

- **Préciser et délimiter les champs d'intervention de la lutte contre la désertification** telle que l'entend la convention afin de mieux mesurer l'investissement réalisé, et fixer des objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2018. Ceci permettrait de mettre place des liens avec les deux autres conventions environnementales.
- **Remobiliser tous les acteurs de la Convention selon des modalités différenciées** ; au-delà des ONG d'autres éléments de la société civile devraient être représentés, par exemple des regroupements d'OCB, des organisations paysannes, des collectivités locales, et d'une manière générale tous les acteurs impliqués au niveau du développement du territoire. Pour cela, nous proposons **une révision des procédures d'accréditations sur la base d'une caractérisation des OSC impliquées dans les pays parties signataires de la Convention pour favoriser leur implication dans la LCD dans les pays concernés et leur structuration au sein de l'UNCCD.**
- **Valoriser le rapportage** des OSC et celui des pays Parties déjà réalisé sur le portail PRAIS mis en place par la convention, par une **meilleure communication sur l'usage et la finalité** de ce travail, notamment en faisant le lien avec les sites et outils existants faisant ce genre d'exercice.
- **Développer en lien avec les OSC, un format de rapport adapté à leurs activités.**



Après plus de 16 ans d'existence de l'UNCCD, et déjà 3 ans après l'adoption du plan stratégique à 10 ans, ces recommandations nous paraissent utiles pour que l'UNCCD concrétise ce plan d'action et soit un outil efficace de lutte contre la désertification. Ceci alors que la dégradation des terres fait son œuvre sur la moitié de la superficie de la planète où deux milliards de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, et qu'elles sont parmi les plus vulnérables aux impacts du changement climatique déjà en cours.

GTD www.gtdesertification.org

RéSaD www.cariassociation.org/resad

DRYNET www.dry-net.org